



Nantes, le 8 avril 2026

Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Sous-direction des études
Service études et concertation

Référence : SEC/AC/AB

Affaire suivie par :
Amélie CORDEAU
Tél. 02 40 99 14 25

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Division évaluation environnementale
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

Objet : RD 178 – Aménagement d'un giratoire à la Galochette – Commune de St Mars du Désert – Examen au cas par cas – Éléments complémentaires

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-après en complément du Cerfa 14734*04 les précisions suivantes:

Rubrique 4.1 – Étude des solutions alternatives

Le projet d'aménagement du giratoire de la Galochette sur la RD 178, entre Carquefou et Nort-sur-Erdre, privilégie une réutilisation optimale de l'infrastructure existante. Les rétablissements de voiries prévus de part et d'autre du giratoire (branches est et ouest) assureront les connexions entre la RD 178, la RD 31, le hameau de La Galochette, la tourbière et la ferme équestre. Leur conception intégrera les usages agricoles, avec des largeurs adaptées au passage des engins et garantissant une desserte sécurisée de la ferme équestre. L'opération entraînera toutefois un impact sur la biodiversité, en particulier du fait de l'arasement des haies situées en limite d'emprise.

Rubrique 4.3.1 – Gestion des eaux pluviales

Le projet intercepte ponctuellement (entre La Banque et La Grée et au Sud de La Galochette) le périmètre de protection rapprochée n°2 de ce captage.

Avant rejet vers le milieu naturel, les effluents issus des chaussées seront collectés et dirigés vers des volumes de rétention qui permettront de tamponner les débits et de décanter les polluants. Un bassin de rétention, dimensionné pour l'averse décennale, est prévu.

Il convient de rappeler que l'itinéraire actuel de la RD 178, fortement emprunté par les poids lourds, ne dispose d'aucun dispositif de gestion des pollutions accidentelles. Cette situation expose directement les terrains du périmètre de protection récemment instauré à un risque de contamination susceptible de compromettre l'exploitation du captage.

Les caractéristiques générales des bassins de traitement sont les suivantes :

- un système de dérivation avec by-pass permettant de confiner les effluents pollués et d'évacuer les eaux excédentaires lors d'événements supérieurs à la pluie décennale ;
- des cloisons siphonides retenant les corps gras et flottants ;
- des orifices de régulation assurant une vidange compatible avec la capacité de l'exutoire et les prescriptions du SDAGE Loire-Bretagne, pouvant être obturés en cas de pollution accidentelle ;
- une surverse définissant le niveau des plus hautes eaux ;
- un volume mort destiné au stockage des boues sans réduction du volume utile ;
- des accès sécurisés réservés aux services compétents ;

- des dispositifs de commande simples pour la dérivation et l'obturation.

Rubrique 5 - Compensation de la zone humide

Les inventaires faune-flore et zones humides réalisés par le Département de Loire-Atlantique ont confirmé la présence d'espèces protégées et d'habitats associés. Malgré les mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels demeurent.

La séquence ERC comprend :

- 4 mesures d'évitement,
- 7 mesures de réduction,
- 2 mesures d'accompagnement.

La recherche d'un site de compensation pour les zones humides et les espèces protégées sera engagée dans le cadre d'une mission spécifique confiée à un bureau d'études à l'issue de la présente procédure. Celui-ci sera également chargé de la constitution du dossier d'autorisation environnementale.

Principes de compensation prévus :

- Identification d'un site de compensation présentant une surface minimale de 11 788 m².
- Évaluation de l'équivalence fonctionnelle selon la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides Continentales (MNEFZH), incluant :
 - la délimitation des zones humides du site retenu,
 - le renseignement des tableurs méthodologiques associés.
- Fonctionnalités principales à compenser : rétention des sédiments et nutriments, en lien avec l'artificialisation importante de la zone contributive.
- Impacts fonctionnels majeurs du projet :
 - assimilation de l'azote et du phosphore,
 - séquestration du carbone,
 - richesse en habitats,
 - limitation du drainage et du ravinement.
- Application du ratio surfacique de 200 % prévu par le SDAGE Loire-Bretagne.
- Définition du ratio fonctionnel via la MNEFZH afin d'assurer une équivalence fonctionnelle globale.

Rubrique 6 :

Une étude trafic a été réalisée en 2023 pour connaître le trafic routier sur la RD 31. Les trafics attendus sur la branche Est sont de l'ordre de 1830 véh/j dont 8 % de poids lourds. Le projet n'engendre pas d'impact sonore notable, aucune habitation n'étant située dans le périmètre d'étude. Une partie du trafic lourd proviendra des activités implantées le long de la RD 178, notamment les tourbières du secteur de La Galochette.

Les aménagements paysagers qui accompagneront le projet seront définis dans le cadre des études d'avant-projet et de projet qui doivent être engagées en parallèle des études environnementales.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président du conseil départemental
Le Directeur infrastructures

Guillaume LE DENMAT